



Nuisance sonore suite à l'installation d'un moteur dans un garage

Par **benedicte**, le **31/08/2009** à **19:33**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement positionné au dessus des garages individuels des différents copropriétaires. Un de ces copropriétaires qui avait reçu l'accord de l'assemblée générale d'installer l'électricité (prise de courant + disjoncteur) dans son garage en a profité pour motoriser sa porte de garage. Depuis nous sommes gênés par le bruit et des vibrations dans tout l'appartement. nous l'avons contacté : "il estime qu'il est chez lui et qu'il fait ce qu'il veut". Le moteur se trouvant au dessus de la porte du garage nous pensons qu'il a dû le fixer à la dalle qui est également notre planché.

Nous avons relu le règlement de copropriété qui spécifie qu'aucun moteur sauf usage ménager (ex lave-linge, lave-vaisselle...) ne peut être installé dans les parties privatives.

Que pouvons-nous faire puisque le syndic n'a pas l'air de vouloir bouger ? d'autant plus qu'il y a d'autres garages sous l'appartement et que si les autres propriétaires souhaitent installer un moteur...

merci d'avance pour vos réponses